

DELIBERATION N° 2018/225

Portant attribution d'aides à des projets à caractère éducatif pour l'année 2018.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 juin 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017 portant approbation du budget primitif 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/42 du 18 avril 2018,

La commission municipale intitulée « éducation, jeunesse » entendue en séance du 1^{er} juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Au titre de l'exercice 2018, sont attribuées les aides à projets éducatifs suivantes :

Demandeur	Projet	Montant proposé
OCCE	Embellissons nos écoles	200 000
Association Livre mon ami	22 ^{ème} édition Prix littérature jeunesse livre mon ami	75 000
Ecole Louis DORBRITZ	Classe de mer sur le site du CAN	30 000
Ecole maternelle JACARANDAS	Amélioration de l'utilisation des salles de motricité	60 000
Ecole maternelle FONG	Achat de matériel de motricité	60 000
Collège Edmée Varin	Suivi d'une classe de 3 ^{ème} , « classe défense » en partenariat avec le patrouilleur La Glorieuse	50 000
	Voyage à Hienghène en août 2018	30 000
Collège Francis Carco	Voyage à Ouvéa	30 000
Ecole maternelle OASIS	Réaménagement de la cour de récréation	60 000
Lycée Jean 23 Païta	Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel au VANUATU en octobre 2018	10 000
Ecole élémentaire Renée FONG	Classe « environnement » CM2B	30 000
	Classe « environnement » CM2A	30 000
	Classe « patrimoine » CM1B	30 000
	Achat de matériel pour la mise en place d'activités dans la cour de récréation	30 000
	Achat de 2 containers doubles pour le tri des déchets dans la cour de récréation	30 000

Ecole Jack MAINGUET	Projet jeu d'échec	30 000
	Achat jeux de mathématiques CP	30 000
	Projet jardinage	30 000
	Achat matériel pour la BCD	30 000
Lycée professionnel Saint Pierre Channel	Transport formation en NZ en septembre 2018 : 1 élève de Dumbéa	10 000
	Formation professionnelle préparant au métier d'assistance conseil vente à distance : 2 élèves de Dumbéa	15 000
Vocabulivre	Achat de dictionnaires	200 000

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations subventionnées.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondantes d'un montant total d'un million cent mille francs (1 100 000 F. CFP) seront imputées au budget principal de la Ville, exercice 2018, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

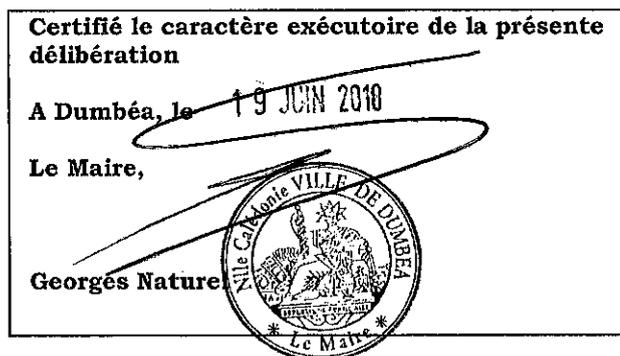
ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

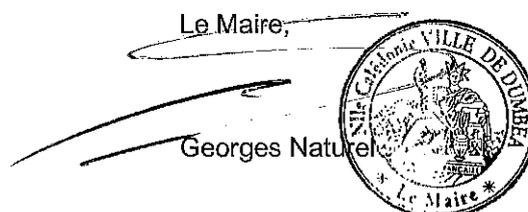
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUIN 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUIN 2018



DESTINATAIRES :	
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
S.G	- 1
AFFICHAGE	- 1
DAF	- 1
SERVICE DES FINANCES	- 2
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	- 1
TRESORIER PROVINCE SUD	- 1
BENEFICIAIRES	- 13